

HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

- L'ensemble des participants devront présenter un passeport vaccinal. Pour les spectateurs qui assistent à des parties, des entraînements ou des compétitions et qui dépassent les nombres permis à l'intérieur (250 spectateurs assis à des places déterminées [gradins, estrades]), ils devront eux aussi présenter le passeport vaccinal.
- Les associations sportives seront responsables de s'assurer que tous leurs participants aient leur passeport vaccinal.
- Les bénévoles et travailleurs, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, ne sont pas tenus de présenter leur passeport vaccinal.
- Les spectateurs devront demeurer assis dans les gradins en maintenant un banc libre entre eux et les gens ne faisant pas partie de leur bulle familiale.
- Personne ne sera autorisé à demeurer debout sur la passerelle derrière la dernière rangée de sièges.
- Le temps passé dans les vestiaires devra être réduit au minimum.
- Le port du masque est obligatoire pour tous déplacements à l'intérieur du Centre sportif.
- La signature d'un registre et la désinfection des mains à l'arrivée seront obligatoires.

ACTIVITÉS ADULTES

- L'ensemble des participants devront présenter un passeport vaccinal. Pour les spectateurs qui assistent à des parties, des entraînements ou des compétitions et qui dépassent les nombres permis à l'intérieur (250 spectateurs assis à des places déterminées [gradins, estrades]), ils devront eux aussi présenter le passeport vaccinal.
- Les responsables de chaque groupe d'adultes devront déposer, avant leur première activité, une liste complète de leurs participants et de leur numéro de téléphone respectif.
- Les responsables doivent s'assurer de vérifier la preuve vaccinale et une pièce d'identité de chaque membre de leur groupe. Ils doivent également fournir une liste de leurs joueurs qui ont été contrôlés.
- Les responsables doivent obligatoirement mettre la liste de leurs joueurs à jour s'il y a des remplaçants.
- Cette liste sera conservée par la Ville de Windsor. Aucune copie des preuves de vaccination ne sera gardée.
- Les bénévoles et travailleurs, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, ne sont pas tenus de présenter un passeport vaccinal.
- Les spectateurs devront demeurer assis dans les gradins en maintenant un banc libre entre eux et les gens ne faisant pas partie de leur bulle familiale.

- Personne ne sera autorisé à demeurer debout sur la passerelle derrière la dernière rangée de sièges.
- Le temps passé dans les vestiaires devra être réduit au minimum. La consommation de bière après l'activité et l'accès aux douches seront autorisés à condition que les vestiaires soient libérés 45 minutes après la fin de la période de location de la glace.
- Les responsables de chaque groupe devront faire respecter le délai maximal de 45 minutes dans leurs vestiaires sans qu'une intervention soit nécessaire de la part des employés en fonction.
- Le port du masque est obligatoire pour tous déplacements à l'intérieur du centre sportif.
- La signature d'un registre et la désinfection des mains à l'arrivée seront obligatoires.
- À tout moment, un représentant de la Ville de Windsor peut contrôler les participants durant la saison, sans préavis.

PARTIE LOCALE DU WILD

- L'ensemble des participants devront présenter un passeport vaccinal. Pour les spectateurs qui assistent à des parties, des entraînements ou des compétitions et qui dépassent les nombres permis à l'intérieur (250 spectateurs assis à des places déterminées [gradins, estrades]), ils devront eux aussi présenter le passeport vaccinal.
- La limite de spectateurs autorisés sera de 500 personnes assises.
- L'organisation du Wild sera responsable de s'assurer que tous les participants et spectateurs aient en leur possession leur passeport vaccinal.
- Les bénévoles et travailleurs, dans le cadre de leur fonction, ne sont pas tenus de présenter leur passeport vaccinal.
- Les spectateurs devront demeurer assis dans les gradins en maintenant un banc libre entre eux et les gens ne faisant pas partie de leur bulle familiale.
- Personne ne sera autorisé à demeurer debout sur la passerelle derrière la dernière rangée de sièges. L'organisation du Wild sera responsable de faire respecter cette directive.
- Le temps passé dans les vestiaires devra être réduit au minimum. La consommation de bière après l'activité et l'accès aux douches seront autorisés à condition que les vestiaires soient libérés 45 minutes après la fin de la rencontre. L'organisation du Wild devra faire respecter le délai maximal de 45 minutes dans leurs vestiaires sans qu'une intervention soit nécessaire de la part des employés en fonction.
- Le port du masque est obligatoire pour tous déplacements à l'intérieur du centre sportif.
- La signature d'un registre et la désinfection des mains à l'arrivée seront obligatoires.

ACTIVITÉS TENUES DANS LA SALLE DES SPORTIFS

- L'ensemble des participants devront présenter un passeport vaccinal. Pour les spectateurs qui assistent à des parties, des entraînements ou des compétitions et qui dépassent les nombres permis à l'intérieur (250 spectateurs assis à des places déterminées [gradins, estrades]), ils devront eux aussi présenter le passeport vaccinal.
- L'organisme ou la personne locataire de la salle sera responsable de s'assurer que tous leurs participants aient leur passeport vaccinal.
- Le port du masque est obligatoire pour tous déplacements à l'intérieur du centre sportif et une distanciation physique sécuritaire devra être respectée tout au long de l'activité.
- La signature d'un registre et la désinfection des mains à l'arrivée seront obligatoires.